

Préfecture de la Haute-Savoie SGCD / Pôle ascueil courrier

> - 9 FEV. 2024 ARRIVEE

DOCUMENT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES MONTS DE GENÈVE ANNÉE 2024

PARTIE I: ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

I. PRÉAMBULE

Les dispositions relatives au budget de l'EPIC sont fixées dans l'article R. 133-15 du Code du tourisme. La préparation du budget de l'Office de Tourisme en EPIC par le directeur est alignée sur les dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales (CGCT) applicables aux collectivités, à savoir les articles L. 1612-2, L. 2221-5 et L. 2312-1.

La procédure d'adoption du budget se déroule de la façon suivante :

- 1/ Le directeur présente au comité de direction dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés de la structure et la gestion de la dette ;
- 2/ Le rapport du directeur donne lieu à un débat au sein du comité de direction. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ;

NB: pour les Offices de Tourisme situés dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit comporter en outre la présentation de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et en temps de travail.

- 3/ Le budget de l'Office de Tourisme en EPIC est adopté sur cette base par délibération du comité de direction dans un délai de 2 mois (60 jours) suivant l'examen du budget (DOB).
- 4/ Le budget adopté est transmis pour approbation au conseil municipal ou aux organes délibérants des EPCI qui font connaître leur décision dans un délai de trente jours. En l'absence de décision expresse dans ce délai, le budget est considéré comme approuvé.

La date d'adoption du budget fixée par Annemasse Agglo, la Communauté de Communes du Genevois et la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles est le 15 avril 2024 au plus tard.





A noter:

L'année 2023 a été marquée par une première collaboration entre l'OT et la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. En 2024, cette collaboration se voit renforcée par l'officialisation de l'élargissement de l'Office de Tourisme au territoire du Pays de Cruseilles.

Durant cette même année, un schéma de développement touristique a été approuvé pour la période 2023-2028 constituant un document cadre auquel la convention d'objectifs et le plan d'actions se réfèrent.

De plus, la marque "Monts de Genève" ne pouvant être protégée de façon satisfaisante, l'Office de Tourisme a profité de cette opportunité pour déposer une nouvelle marque "Monts du Genevois" symbolisant l'expansion de la destination au territoire de Pays de Cruseilles, comme développé au point III-2 ci-dessous.

Arrivant à échéance, une nouvelle convention d'objectifs a été rédigée et approuvée par les EPCI pour la période 2024-2026, de même que de nouveaux statuts et une recomposition du Comité de direction pour adapter l'Office de Tourisme à la nouvelle dynamique touristique territoriale.

Pour rappel, la convention d'objectifs triennale (2024-2026) entre l'Office de Tourisme des Monts de Genève, Haute-Savoie – France, Annemasse Agglo, et la Communauté de Communes du Genevois et le Pays de Cruseilles, fixe les engagements pluriannuels en termes de développement touristique, et indique les objectifs et perspectives de l'Office de Tourisme des Monts de Genève.

Voici un récapitulatif historique de la progression de l'Office de Tourisme :

2021: Refonte

- Nouvelle convention tripartite 2021-2023 donnant lieu à de nouveaux objectifs
- Définition de la stratégie marketing et des plans d'action
- Restructuration de l'équipe avec l'intégration de nouvelles compétences et savoir-faire
- Intégration de nouvelles solutions numériques

2022 : Déploiement

- Mise en œuvre des plans d'action marketing
- Mise en œuvre des outils numériques (RoadBook...)





- Mise en place d'une nouvelle gestion de la taxe de séjour
- Mise en place de relais territoriaux
- Elaboration du Schéma de Développement Touristique

2023: Intensification

- Poursuite des actions de déploiement et de numérisation
- Développement du MICE pour les acteurs partenaires BtoB et le Centre de convention
- Mise en œuvre du Schéma de Développement Touristique (BIT...)
- Intégration du Pays de Cruseilles dans les opérations de l'OT
- Missions complémentaires (Tour de France...)
- Préparation de la convention 2024-2026

2024: Transition

- Officialisation de l'élargissement de la destination au Pays de Cruseilles
- Nouveau nom de marque « Monts du Genevois »
- Poursuite des actions de déploiement et de numérisation
- Développement du MICE pour les acteurs partenaires BtoB et le Centre de convention
- Mise en œuvre du Schéma de Développement Touristique (BIT, MICE, partenariats...)

Le bilan d'activités 2020 – 2023 et la convention d'objectifs pluriannuels (2024 – 2026) ainsi que dressent le développement de l'OT sur les 3 dernières années.

II. ÉTAT DES LIEUX DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Pour rappel, la crise sanitaire de 2020/2021 a eu de fortes répercussions sur le tourisme. Depuis, ce secteur fait face à des mutations temporaires, mais aussi pérennes qui se manifestent dans la consommation touristique et les habitudes des clientèles « loisirs » et « Affaires ».

La stratégie de l'OT a donc évolué pour s'adapter avec agilité et entreprendre des projets en corrélation avec les nouvelles attentes des clientèles (numérisation des services, personnalisation des contenus, évolution des canaux d'information ...)

Après deux années instables, la situation s'est nettement améliorée et les nouveaux projets engagés semblent répondre aux enjeux actuels du secteur.





État des lieux de l'année 2023 - Échelle régionale :

Le bilan de l'année 2023 est positif pour le tourisme. Les chiffres clés communiqués par les observatoires nationaux et régionaux sont rassurants.

Voici quelques indicateurs révélateurs de la reprise du tourisme sur la Région Auvergne Rhône-Alpes :

- 2ème région France
- Le tourisme représente 8% du PIB sur la Région AURA
- 191.2 millions de nuitées enregistrées
- 14 milliards € de consommations touristiques
- 221 500 emplois dans le domaine du tourisme
- 1.5 milliard € investis dans le tourisme
- 2.3 millions € d'investissement par AURA pour le tourisme d'Affaires et 23.5 M€ de retombées économiques (réservation, etc).

État des lieux de l'année 2023 - Échelle locale :

Après la période de crise sanitaire et une chute, en 2020 de 41% du budget recettes global et notamment - 30,46 % des recettes taxe de séjour (-213 139,38 € entre le BP et le CA), l'Office de Tourisme a muté avec agilité pour s'adapter aux nouvelles attentes du tourisme.

En 2023, l'Office de Tourisme a enregistré une année exceptionnelle de taxe de séjour. En effet, une recette de 800 000 € était prévue au BP 2023, or, le produit de taxe de séjour généré et comptabilisé en fin d'année a été plus élevé. Nous avons enregistré 1 087 187 €, soit + 28 % de plus que le montant initialement prévu. Cette augmentation significative s'explique de la façon suivante :

- La reprise économique du bassin genevois et internationale ;
- Une augmentation record de séjour sur l'hôtellerie suisse qui a enregistré 38,5 millions de nuitées, ce qui correspond à une hausse de 9% par rapport à 2022. Le nombre de nuitées générées par les visiteurs étrangers, à 19,1 millions (+22,1% sur un an/+3,4 millions).
- La mise en place du tarif proportionnel de la taxe de séjour depuis le 1er janvier 2023, pour les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air, qui est passé de 2% à 5% dans la limite du nouveau tarif le plus élevé adopté par la collectivité soit 4€;
- Les séjours en forte hausse dans les hébergements et notamment dans les meublés de tourisme engendrant une évolution importante des taxes de séjour, reversées par les opérateurs numériques;
- La réalisation de plusieurs événements nationaux et internationaux organisés sur Rochexpo et Genève engendrant des nuitées au sein des établissements hôteliers des Monts de Genève, ainsi



que l'organisation de l'étape du Tour et le Tour de France officiel sur Annemasse, générant un fort trafic et des retombées économiques importantes sur le territoire ;

• 1 personne à temps plein qui gère la taxe de séjour (analyse, relance, recouvrement, etc.).

Déclarations effectuées par les hébergeurs sur la plateforme taxe de séjour (2022 et 2023) :

		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
AA	2022	23 775,52 €	30 806,40 €	33 366,24 €	29 413,95 €	42 650,05 €	43 479,09 €	49 521,38 €	56 046,66€	43 036,93 €	48 736,90 €	40 104,56 €	40 149,65 €	481 087,33 €
	2023	36 256,24 €	42 624,09 €	49 869,14 €	48 542,12 €	58 039,24 €	54 360,36 €	56 796,19 €	60 374,58 €	47 961,70 €	45 809,32 €	40 955,77 €	En cours	541 588,75 €
		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
ccg	2022	9 554,10 €	11 547,54 €	12 794,34 €	13 891,85 €	16 809,62 €	18 453,09 €	21 572,29€	22 542,35 €	16 470,75€	16 153,09 €	14 681,52 €	14 395,97 €	188 866,51 €
	2023	13 398,46 €	15 107,17 €	16 481,00 €	17 311,08 €	19 570,60 €	20 708,66 €	22 882,77 €	24 249,32 €	19 330,80 €	16 105,00 €	12 119,82 €	En cours	197 264,68 €
		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
CCPC	2022	518,06 €	1 315,80 €	1 328,00 €	1 861,03 €	2 557,68 €	2 740,16 €	3 762,33 €	4 151,86 €	2 405,50 €	2 254,14 €	1 624,86 €	2 105,41 €	26 624,83 €
CCPC	2023	401,11€	1 647,97 €	1 695,38 €	2 274,04 €	3 385,08 €	3 613,23 €	3 876,46 €	4 375,53 €	3 172,77 €	2 236,51 €	1 298,80 €	En cours	28 004,88 €

Reversement des opérateurs numériques * (2022 et 2023) :

		1ER SEMESTRE	2EME SEMESTRE	
AA	2022	53 913,20 €	75 049,63 €	
AA	2023	157 543,35 €	212 005,99 €	
		1ER SEMESTRE	2EME SEMESTRE	
CCG	2022	12 345,83 €	17 023,69 €	
cca	2023	39 760,03 €	53 172,75 €	
		1ER SEMESTRE	2EME SEMESTRE	
CCPC	2023	15 985,14 €	14 413,91 €	

<u>*Les reversements des opérateurs numériques du 2^{ème} semestre 2023 sont en cours de traitement et de consolidation.</u>

Chiffres clés (2022 et 2023):

	AA/CCG							
	DÉCLARATIONS	OPÉ. NUMÉRIQUES	RECETTES GLOBALES					
2022	669 953, 84 €	158 332, 35 €	675 508, 68 €					
2023	738 853,43 €	462 482,12 €	1 087 187,91 €					



2023 28 004,88 € 30 399,05 € 58 560,65 €





III. INGÉNIERIE TOURISTIQUE

Les grands projets structurants cités ci-dessous et activés en 2023 ont redimensionné la destination et modifié le fonctionnement de la structure dès 2023.

1. Élargissement de la Destination au Pays de Cruseilles

Après une année de partenariat en 2023, les actions et projets portés par l'Office de Tourisme ont conforté les élus de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. A la suite des derniers accords politiques et des approbations de délibérations en conseils communautaires, il a été acté que le territoire s'élargissait officiellement au 1er janvier 2024.

2. Changement de nom « Monts du Genevois

La marque "Monts de Genève" ne pouvant être protégée de façon satisfaisante, l'Office de Tourisme a déposé la nouvelle marque "Monts du Genevois", répondant aux préconisations du Schéma de Développement Touristique (2024-2026) qui invitent la Destination à se repositionner stratégiquement et à développer son offre vers une clientèle plus locale et régionale, d'autant que la destination s'élargit au Pays de Cruseilles au 1er janvier 2024. Cette nouvelle marque plus territorialisée a été validée par principe en réunion politique, le 13 juillet 2023. Elle remplacera publiquement "Monts de Genève" dès sa validation juridique et fera alors l'objet d'un plan de communication approprié.

3. Etude Schéma Développement Tourisme de la Destination :

Le schéma de développement touristique constitue un outil d'aide à la décision permettant de mettre en œuvre une politique touristique durable et concertée sur le territoire.

Après un an rythmé par un audit complet, des interviews, des ateliers et comités de pilotage, le cabinet d'étude a rendu un plan d'actions visant à redéfinir les priorités et nécessités en termes de développement touristique.

Le schéma de développement touristique (2023-2028) a permis de dégager les enjeux touristiques et les axes stratégiques de la destination. Les fiches actions détaillées définissent le plan d'actions pour permettre de définir les dispositifs et leviers à activer, les maîtrises d'ouvrage concernées, les financements et ressources humaines nécessaires, les indicateurs à mettre en place et à suivre.





Déclinaison des axes stratégiques en plan d'actions

AXE 1

Faciliter le parcours-client et réinventer l'expériencemobilité des visiteurs et des habitants

- Développer et promouvoir l'usage touristique des transports collectifs desservant le territoire
- Consolider le rôle de la MMT à Annemasse comme espace d'accueil, d'information et de promotion touristique de l'ensemble de la destination.
- Renforcer la mise en tourisme des voies vertes et des sentiers de randonnée

AXE 2

Structurer et mettre en synergie les filières-clés du territoire (loisirs et affaires)

- Fédérer et animer la mise en réseau des acteurs du tourisme et des loisirs
- Coordonner le déploiement de la filière tourisme d'affaires en vue de la mise en place d'un bureau des congrès et des séminaires
- Assurer le développement maîtrisé des sports et loisirs de pleine nature, leur promotion et commercialisation
 Accompagner les professionnels dans le design de nouvelles offres touristiques et de loisirs expérientielles
- Accompagner les projets de réhabilitation ou de repositionnement d'équipements et sites existants sur le territoire

AXE 3

Faire connaître et reconnaître les singularités et marqueurs du Genevois français

- 9. Poursulvre et renforcer les actions de préservation et de valorisation du massif du Salève et des monts Voirons et Vuache
- 10. Coordonner et encourager les animations et initiatives valorisant les ressources patrimoniales et culturelles du territoire
- 11. Soutenir la politique événementielle pour renforcer l'attractivité touristique du territoire
- 12. Formuler la promesse-client de la destination, créer des contenus marketing en adéquation avec le positionnement

AXE 4

Doter la destination d'une organisation efficace et moderne

- 13. Redéployer le dispositif d'accueil et d'information touristique du territoire, avec plus d'accueil mobile et numérique
- 14. Mieux informer les résidents (habitants et nouveaux arrivants) sur l'offre tourisme et loisirs existante
- 15. Mettre en place une cellule d'accompagnement-conseil et d'expertise pour les porteurs de projet et les professionnels
- 16. Renforcer la stratégie partenariale en matière d'observation, promotion et commercialisation touristique

IV. PERSPECTIVES MARKETING DES MONTS DE GENÈVE

Pour maîtriser notre marché, il est indispensable de connaître et comprendre :

- l'OFFRE de la destination;
- les acteurs socioprofessionnels et les institutionnels qui composent l'écosystème;
- l'environnement culturel, politique et économique;
- la concurrence, ses offres touristiques, son positionnement marketing et ses clientèles;
- notre structure, son histoire, nos compétences, notre discours, nos outils, nos indicateurs et nos offres, etc. :
- et s'assurer que les systèmes de distribution sont adaptés : comment les consommateurs accèdentils à l'offre ?





1. POSITIONNEMENT MARKETING

Une destination qui invite à prendre de la hauteur, au sens propre comme au sens figuré.



Les tendances en termes de marketing ne cessent d'évoluer. Si historiquement le positionnement des Monts de Genève était exclusivement axé sur les 4 P (Produit, Prix, Place et Promotion), les attentes du client et les nouvelles façons d'interagir avec lui ont fait prendre à l'OT un nouveau virage.

Dès lors, le positionnement marketing communication et commercial sera tourné vers les 4 E (Emotion – Exclusivité – Engagement – Expérience).

Les 4 E sont un cap, des indicateurs clés qui permettront à l'OT de définir les objectifs aussi bien quantitatifs que qualitatifs. L'expérience client, son parcours et son engagement sont devenus des critères importants. Le client final est au cœur de toute stratégie marketing.

- <u>Emotion</u>: Le choix du message est fondamental, car il permet de séduire le client et de l'inciter à consommer une offre touristique. Créer de l'émotion dans le message, faire vivre une expérience au client au travers d'une offre, d'un texte éditorial est tout un art, basé sur les 5 sens de l'être humain (stimuli commerciaux).
- Expérience: Créer une relation entre nous et le client, le fidéliser dès le premier contact. L'expérience client est cruciale dans la stratégie, car si le client est satisfait du produit, il en parlera autour de lui et deviendra un réel atout.
- <u>Exclusivité</u>: Le consommateur d'aujourd'hui veut du sur-mesure et l'impression d'un traitement unique. Adapter le discours est nécessaire pour attirer son attention!



• <u>Engagement</u>: L'objectif de ce point est de faire participer le consommateur, par exemple en lui soumettant un sondage, en l'incitant à donner son avis et faire en sorte qu'il devienne acteur.

2. LES CIBLES

UN MARCHÉ PRIORITAIRE : LES HABITANTS ET LA CLIENTÈLE DE PROXIMITÉ

- Cible: Résidents permanents, secondaires, nouveaux arrivants (l'habitant peut être accueillant, consommateur, offreur, influenceur, citoyen)
- Objectifs : leur faire bénéficier d'un statut privilégié, leur faire découvrir le territoire et devenir prescripteurs
- Motivations : sortir du cadre du quotidien, se divertir, se dépenser, découvrir ou redécouvrir les « trésors cachés »...
- Un « break » pour les citadins de proximité

UN MARCHÉ AUX BESOINS SPÉCIFIQUES : LA CLIENTÈLE AFFAIRES

• Leur faire découvrir la destination et leur donner envie de revenir pour un séjour d'agrément

UN MARCHÉ À CONQUÉRIR : LA CLIENTÈLE EXOGÈNE (EN TRANSIT OU EN SÉJOUR)

- Retenir la clientèle de passage : faire découvrir les incontournables pour donner envie de rester une nuitée ou faire revenir pour un séjour
- Conforter la destination Monts de Genève comme une escale loisirs entre ville & nature, un « camp de base » entre le Lac Léman et le Mont-Blanc.





PARTIE II: ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2024

RAPPEL:

Depuis plusieurs années, nous avons pour objectifs de :

- o raisonner les dépenses, répartir de manière cohérente ;
- o instaurer une gestion plus fine de la trésorerie par rapport au budget ;
- o utiliser au maximum l'excédent pour des développements à plus long terme ;
- o réaliser un bilan politique mi-parcours en juillet avec les Présidents des EPCI pour arbitrer si nécessaire.

Afin de respecter ces objectifs, plusieurs actions ont été mises en place :

- o mise en place de points réguliers auprès de la présidence sur les recettes TS avec des estimations de recettes ;
- o suivi minutieux de la trésorerie (chaque semaine) et du budget (chaque mois) ;

Les orientations budgétaires pour l'année 2024 ont été établies sur la base des résultats estimés au <u>03</u> <u>janvier 2024</u> par l'OT MDG. Ces projections permettent une estimation au plus près des réalités budgétaires de l'année 2024. Elles intègrent bien sûr la traduction budgétaire des orientations marketing de l'année, mais également une projection sur 2025, en lien avec la nouvelle convention d'objectifs 2024-2026 et les préconisations du Schéma de Développement Touristique.





II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	Α .	1 208 738,62	G	1 604 439,79	G-A	395 701,17
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	33 891,32	н	63 808,31	н-в	29 916,99

REPORTS DE	Report en section d'exploitation (002)	С	0,00 (si déficit)	1	260 981,11 (si excédent)
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D	10 566,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	P= 1 253 195,94 A+B+C+D	Q= 1 929 229,21 G+H+I+J	=Q-P 676 033,27

	Section d'exploitation	E	0,00	к	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	= A+C+E	1 208 738,62	= G+I+K	1 865 420,90	656 682,28
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	44 457,32	= H+J+L	63 808,31	19 350,99
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 253 195,94	= G+H+I+J+K+L	1 929 229,21	676 033,27

1. Section Fonctionnement:

Dépenses 2023 :

Sur la base du budget primitif 2023, <u>nos engagements des dépenses</u> ont été partiellement tenus :

Nous avons réalisé 84% des dépenses prévues au BP.
 En effet, la commercialisation du Centre de Convention by Archparc était conditionnée par la mise en place de la convention de coopération avec le SMAG, initialement prévue en mai 2023.
 La coopération entre l'OT et le SMAG ayant été validée en septembre 2023, la commercialisation a été lancée plus tard que prévu.





Ainsi, les dépenses de communication et commercialisation qui devaient être engagées en mai 2023 ont été décalées.

Recettes 2023:

Sur la base du budget primitif 2023, <u>nos engagements des recettes</u> ont été dépassés de manière significative :

 Nous avons réalisé 128% des recettes prévues au BP.
 Le contexte économique étant plus favorable que ce que nous avions imaginé, des recettes supplémentaires de taxes de séjour ont été perçues, augmentant nos recettes globales de plus de 28% par rapport au BP.

L'augmentation importante de taxe de séjour génère un excédent budgétaire 2023 pour la section d'exploitation à hauteur de 394 626.84 €.

2. Section Investissement:

Dépenses 2023 :

Sur la base du budget primitif 2023, nos engagements des dépenses ont été partiellement tenus :

 Nous avons réalisé 78% des dépenses prévues au BP.
 En effet, certaines dépenses initialement prévues pour les investissements, notamment des achats d'équipement prévus pour l'aménagement des bureaux de l'OT n'ont pas été réalisés.

Recettes 2023:

Sur la base du budget primitif 2023, <u>nos engagements des recettes</u> ont été légèrement dépassés à 105 %. Certains amortissements ont été bouclés.

Un léger excédent budgétaire 2023 pour la section investissement est enregistré à hauteur de 29 916.99 €.

Le Document d'Orientations Budgétaires 2024 propose d'utiliser l'excédent d'exploitation pour dynamiser et renforcer les actions qui pourront être menées pour développer l'accueil, la communication, la promotion et la commercialisation.





A. SECTION D'EXPLOITATION 1. LES CHARGES

ATTENTION: Afin de nous mettre en conformité, le Trésor Public nous a demandé de présenter nos budgets en TTC et non en HT dès 2024. En effet, notre mission de « Promotion de territoire » nous exclut de récupérer la TVA, sauf sur une partie marginale représentant 3% des recettes, soit moins de 10 000 € de TVA à récupérer.

CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL

ARTICLE 60: ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS

Les achats de fournitures de bureau et d'entretien, les coûts d'impression seront stables. La hausse des coûts d'essence liée à l'inflation est prévue pour l'équipe mais surtout pour le MICE Developer qui sera amené à se déplacer quotidiennement dans le cadre de sa mission. (3 000 € prévus pour le carburant).

L'article 60 s'élève à 15 608.04 € TTC en 2024 contre 14 769.82 € TTC <u>réalisés</u> en 2023.

ARTICLE 61: SERVICES EXTERIEURS

- Poste 611 : Contrats de prestation de services

Le poste 611 sera à réévaluer à la hausse en 2024.

Budget Général et Ressources Humaines :

Dans l'objectif de numériser la gestion des Ressources Humaines de l'OT, un SIRH (Système d'Information des Ressources Humaines) sera mis en place. Cela allègera le travail quotidien et routinier des collaborateurs de la fonction RH:

- Centralisation de l'ensemble des données RH: plan de formation, gestion de note de frais, congé, planning, etc.
- Outils collaboratifs pour impliquer les équipes, accessibles en ligne 24h/24;
- Tâches simplifiées, regroupées et numérisées ;
- Accessibilité des fiches de paie dans un coffre-fort.

Par ailleurs, afin de fluidifier le traitement administratif, nous ferons appel à une personne indépendante qui déchargera les services opérationnels de certaines missions chronophages (traitement de facturation commerciale, etc.). Cela leur donnera plus d'agilité pour répondre aux enjeux et aux objectifs fixés.





Les charges liées aux frais fixes restent stables (entretien des véhicules, frais d'affranchissement, assurance des locaux et du matériel, location du photocopieur, maintenance de la téléphonie, mise à disposition du logiciel de taxe de séjour, externalisation DPO, support comptabilité et taxe de séjour, prestataire de sécurité, prestataire informatique, etc.).

Budget Accueil:

Les dépenses liées aux contrats de prestation sont conservées pour pérenniser et poursuivre le déploiement des outils informatiques tels que le Roadbook, TAKA, Fairguest, etc. Ces dispositifs permettront à l'OT de poursuivre la transformation de l'accueil : élargir la diffusion de l'information touristique, développer le déploiement de l'accueil touristique hors les murs, analyser la satisfaction clients, rendre plus attractif le métier de conseiller en séjour (axe 4 – fiches 13 et 14).

De plus, une enveloppe importante (50 000 €) est prévue pour permettre à l'OT de poursuivre tout le travail amorcé en 2022 et 2023 en déployant des dispositifs d'informations touristiques sur mesure au sein des communes (axe 4 – fiche 14).

Par ailleurs, comme en 2023, l'animation de certains accueils délocalisés (5 000 €) et la réalisation de quelques opérations de « street marketing » (8 000 €) par un prestataire extérieur auront elles aussi un impact financier. Ces opérations pourront être déployées dans le cadre d'événements spécifiques tels que le passage de la Flamme olympique mais également pour des actions de notoriété.

Des crédits seront fléchés pour la campagne de communication du nouveau nom des « Monts du Genevois » (axe 3 – fiche 11).

Une enveloppe est prévue pour rendre plus attractif le point d'information touristique situé dans la galerie du Vitam – Ucpa (5 100 €). Le reste des coûts d'aménagement sera intégré à la section d'investissement (axe 4 – fiches 13 et 14).

En ce qui concerne la Maison de la Mobilité et du Tourisme, le projet de créer une boutique (5 000 €) est envisagé en amont de l'étude qui sera portée par Annemasse Agglomération (axe 1 – fiche 2).

Un budget sera dédié à la formation des partenaires professionnels et acteurs touristiques pour les accompagner dans la montée en compétence (1 000 €). Cela permettra aux professionnels de se mobiliser aux côtés de l'OT (axe 3 – fiche 7).

A noter que l'audit Qualité sera mené en octobre 2024. Une enveloppe de 2 500 € est prévue.





Budget Commercial:

De nombreuses opérations de valorisation MICE sont prévues pour répondre aux enjeux et objectifs de développement Affaires. Une enveloppe est prévue (7 200 €) pour permettre aux équipes de déployer des dispositifs de communication sur des médias spécialisés (axe 2 – fiches 4 et 5).

Plusieurs actions réalisées en 2023, qui ont connu un franc succès, seront renouvelées et développées en 2024, notamment l'événement My Business Event (8 000 €) et l'animation du Club Affaires (3 000 €). Ces actions sont destinées à maintenir la synergie entre les partenaires du Club et valoriser leurs offres (axe 2 – fiches 4 et 5).

En complément, pour intensifier le rythme de la prospection commerciale, nous confierons une mission de prospection à la société Altamédia qui sera chargé de proposer les offres de l'OT et convaincre les entreprises de venir découvrir et consommer les produits et équipements business de la destination (6 000 €) (axe 2 – fiche 5).

Une hausse est prévue en 2024, puisque le service commercial souhaite faire l'acquisition d'un nouveau logiciel pour traiter la facturation qui sera générée par la commercialisation du Centre de convention d'Archparc. Cela générera en 2024 un coût exceptionnel (22 000 €) pour la mise en place et la formation) mais il sera minime pour les années suivantes (axe 2 − fiche 5).

Budget Communication:

Comme pour 2023, le compte 611 demande une révision à la hausse pour externaliser certains projets et pour assurer la qualité de traduction des outils de l'Office de Tourisme (site web, brochures, etc.).

En ce qui concerne « les séjours influenceurs », accueil d'influenceurs ou familles qui viendront tester les équipements de la destination pour créer du contenu photos et vidéos et engendrer de la notoriété par leur influence sur les réseaux sociaux, l'objectif sera de maintenir cet investissement pour varier les profils d'ambassadeurs de la destination et intensifier le volume de la production (axe 3 – fiche 12).

Une enveloppe globale (38 400 €) est prévue pour permettre à l'OT d'activer plusieurs dispositifs de communication, d'autant plus que le changement de nom « Monts du Genevois » aura une forte incidence sur cette année.

Une agence spécialisée dans les stratégies touristiques sera mandatée pour nous accompagner dans le déploiement des dispositifs, messages, sélection des canaux, etc. et gérer toute la campagne autour du changement de nom (56 600 €), site web, outils numériques, etc. (axe 3 – fiche 11 et 12).





Budget Général:

Exceptionnellement en 2024, des enveloppes budgétaires importantes seront réservées pour financer des projets d'envergures menés dans le cadre du développement touristique et pour répondre aux axes du Schéma de Développement Touristique (enveloppe globale de 220 000 € à répartir) :

- ➤ Etude séminaires et hébergement : Un cabinet sera mandaté pour réaliser un audit, une cartographie des équipements existants et ainsi préconiser des développements, investissements touristiques (axe 4 – fiche 16).
- Etude de fréquentation du Salève :
 Un cabinet sera mandaté pour réaliser une étude de fréquentation du massif du Salève et définir un schéma d'accueil des publics. L'objectif sera également qu'il aide les acteurs et collectivités concernés à élaborer un plan d'actions et d'expérimentations, articulé avec la réouverture du téléphérique (actions de sensibilisation, pédagogie, etc.) (axe 3 fiche 9).
- Signalétique touristique: Une agence sera sollicitée pour auditer le territoire et harmoniser la signalétique touristique sur l'échelle des « Monts du Genevois ». L'objectif est de couvrir le territoire, tout en respectant la signalétique locale, la réglementation ainsi que la signalétique déjà prévue dans le cadre des projets d'aménagement de la Via Rhôna et Saint-Jacques de Compostelle (axe 4 – fiche 14).

Budget Taxe de séjour

Il a été convenu avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles que l'OT récupérerait la gestion de la taxe de séjour dès le 1er janvier 2023. Il sera donc nécessaire de prévoir la prise en charge de la plateforme de régie Nouveaux Territoires pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, en plus des deux abonnements déjà effectifs pour Annemasse Agglomération et la Communauté de Communes du Genevois (coût des trois abonnements, 6 048 €).

En ce qui concerne la gestion globale de la Taxe de séjour, plusieurs dispositifs seront consolidés ou activés en 2024 afin de renforcer l'identification et la maîtrise des hébergements locatifs (meublés de tourisme et chambres d'hôtes):

- Des outils de régulation sont mis à disposition des collectivités concernant la réglementation sur les meublés de tourisme et ont été présentés en bureaux communautaires Annemasse Agglo et CCG en 2023 par le cabinet Affaires Publiques mandaté par l'Office de tourisme des Monts de Genève.
- Un kit à destination des élus sera mis à disposition des communes en 2024 pour les accompagner dans la mise en place des procédures d'autorisation de changement d'usage et du numéro d'enregistrement ainsi que le déploiement de l'outil « Déclaloc » au sein de leur commune afin de





réguler et d'avoir une meilleure connaissance des locations de meublés de tourisme et chambres d'hôtes.

C'est par le biais de la plateforme de régie Nouveaux Territoires, que l'OT aura la capacité de proposer l'outil « Déclacloc », avec la version « Cerfa » ou « Numéro d'enregistrement » aux mairies.

La mise en place sera gratuite pour les communes qui pourront en bénéficier, une fois qu'elles auront délibéré en conseil. Ainsi, les loueurs seront contraints de déclarer leur logement, en générant un numéro d'enregistrement. Le numéro d'enregistrement attribué par la commune devra figurer obligatoirement sur toute offre de location.

Seule, la mise en place de « Déclaloc » changement d'usage » restera à la charge des communes si celles-ci souhaitent l'activer afin de dématérialiser cette procédure (légalement, seul le Maire est en mesure ou non d'autoriser le changement d'usage).

Un accompagnement du cabinet juridique Affaires Publiques est pris en charge par l'office de tourisme et effectué de façon groupée pour harmoniser les pratiques sur tout le territoire. Si une commune sollicite un traitement individuel, celle-ci pourra être mise en relation avec le cabinet et les frais engendrés seront à sa charge.

- L'OT utilisera le logiciel Airdna pour mieux comprendre l'offre de meublés de tourisme disponible sur les plateformes numériques Airbnb et Abritel. Cet outil permettra également de connaître les revenus et les taux d'occupation des locations meublées louées par ces opérateurs numériques. Leur algorithme permet de déterminer si une adresse est à la fois sur HomeAway et Airbnb.
- Par ailleurs, nous souhaitons continuer à renforcer la communication auprès des mairies et auprès des loueurs par des actions non payantes (création d'articles numériques, transmission de guides par mail, etc. Cela étant, nous prévoyons une petite somme (500 €) pour permettre à l'OT d'éditer quelques « flyers » et documents qualitatifs à diffuser dans différents points d'informations (accueil des communes, EPCI, OT, conciergerie, agences immobilières, etc.).
- La CCPC est intégrée dans l'ensemble de ces dispositifs.

Un budget de 15 500 € est prévu pour l'année 2024. Ce poste est largement couvert par les recettes de taxe de séjour - Poste 753 : Taxe de séjour.

- <u>Postes 6132 : Location immobilière, 6135 location mobilière, 614 charge locative et copropriété, 61551 maintenance et réparation</u>

Les charges récurrentes sont maintenues (frais de parking, loyer et fonctionnement MMT, etc.).

Une légère hausse est à prévoir du fait des mensualités du nouveau leasing de la voiture mise à disposition du MICE Developer.





- Poste 6156 : Maintenance

Budget Général:

La transformation numérique engagée par l'Office de tourisme dans son organisation et ses projets sera poursuivie en 2024 (Roadbook, site web, TAKA, Fairguest, etc.) (9 844 €).

Les autres charges fixes de maintenances déjà engagées auparavant sont maintenues (CPRO, tables tactiles, MMT, etc.).

Budget Commercial:

Quelques ajustements à la hausse sont à prévoir pour la valorisation Affaires.

L'abonnement à la plateforme Prémices pour poursuivre la promotion de la destination à l'échelle régionale (3 500 €).

De plus, dans le cadre du Club Affaires, la mise en place d'une plateforme partagée pour accentuer la collaboration entre professionnels est envisagée (3 900 €).

- Poste 6161 : Assurance

Une légère augmentation est à prévoir (hausse des prix dus à l'inflation, un véhicule de plus à assurer ainsi que le téléphérique prochainement installé sur le parvis de la gare d'Annemasse.

L'article 61 s'élève à 736 807.01 € TTC en 2024 contre 223 643.78 € TTC réalisés en 2023.

ARTICLE 62: AUTRES CHARGES EXTERNES

Le changement de nom « Monts du Genevois » aura un fort impact sur l'Office de Tourisme, tant au niveau des opérations déployées qu'au niveau des actions administratives, ce qui implique de réserver une enveloppe importante.

- Poste 6226 : Honoraires

Un cabinet d'avocat nous accompagnera dans toute la procédure enclenchée en 2023 pour le changement de nom « Monts du Genevois ». Cette action sera poursuivie en 2024 (40 000 €).

Un budget global (20 000 €) est prévu pour régler les honoraires de cabinets pour tous les accompagnements dont nous aurons besoin (règlementation Taxe de séjour, CGV commercial, etc.).

De plus, nous sommes accompagnés par un cabinet comptable et social pour traiter différentes tâches (paie, contrats, avenants, conseil pour les budgets, etc.) (15 000 €).

Un crédit supplémentaire est prévu pour les dépenses imprévues de cabinet-conseil (5 000 €).





- <u>Poste 6228 : Rémunérations diverses - Prestations de services des dossiers commerciaux</u> (compensé par les recettes dossiers commerciaux article 70)

Budget commercial:

En octobre 2023, après une année de négociation et de rédaction, la convention de coopération public-public entre l'Office de Tourisme et le SMAG (Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois), société de gestion du Centre de Convention by Archparc a été signée.

Cet accord entre les deux institutions valide le fait que l'OT soit le « commercialisateur » des espaces du Centre de Convention.

Ceci impliquera des achats de prestations auprès des partenaires et prestataires pour permettre au service MICE Commercial de l'OT de traiter les dossiers commerciaux.

Les achats de prestations ont été estimés à 65 500 € pour les dossiers concernant la destination hors Centre de Convention et 46 500 € pour les dossiers traités spécifiquement pour le Centre de Convention by Archparc.

Les recettes générées par le chiffre d'affaires, les marges, les commissions, les honoraires du Centre de Convention By Archparc, viendront compenser ce chapitre dans la partie recette de la section exploitation, poste 70 : Vente de prestations de services et le chapitre : 75 Autres produits de gestion courante. Ces recettes sont estimées à 151 000 €.

Pour finir, une enveloppe (6 000 €) affectée au MICE sera destinée à l'accueil de groupes ou prescripteurs sur la destination.

Budget Accueil

Un budget (8 669 €) est prévu pour la gestion de la billetterie/librairie (ex : topoguides, titre TPG, vignettes autoroutes, entrées Vitam, etc.). Ce budget est en baisse (- 6500 €) par rapport à 2023. Ces dépenses seront compensées par le <u>chapitre 70 Vente de prestations de services.</u>

Poste 6231 : Annonces et insertions

Cet article est réévalué à la hausse.

En 2024, le service Commercial intensifiera la promotion de la destination affaires, sur des médias spécialisés et adaptés à nos cibles (SBE, presse professionnelle, etc.) (6 000 €).





Le service accueil va réitérer la promotion autour de l'opération Léman Pass. Ce projet collaboratif avec les OT voisins, valorise la destination, les partenaires et incite les touristes et habitants à circuler sur le territoire (2 500 €) (axe 2 − fiche 4 et axe 3 − fiche 10).

Le service Communication va poursuivre la promotion du territoire en réalisant des publications sur différents supports, médias, sponsorisation, etc. (88 890 €).

En plus de la promotion classique, un crédit sera destiné à la communication autour du changement de nom « Monts du Genevois ». Voici guelques exemples des actions qui seront réalisées en 2024 :

- Refonte du brand book (présentation, charte graphique,...)
- Refonte du kit de communication et relais partenaires
- Mise à jour des outils structurants (site web, brochures, ...)
- Evènement partenaire pour présenter la nouvelle identité et stratégie 2024
- Campagne digitale 2024 intégrant le changement

- Poste 6233 : Foires et exposition

Forte augmentation de ce poste pour permettre à l'équipe MICE commerciale de l'OT d'être présente sur des temps forts et des salons professionnels. Le MICE Developer pourra ainsi représenter l'OT et prospecter de nouveaux marchés (salons business, afterwork, SBE, salons Atout France, etc.), (32 755 € pour 2024 contre 17 000 € en 2023).

- Poste 6236 : Catalogues et imprimées et article 6237 : publications

Les supports papiers de l'OT seront de nouveaux imprimés (le Magazine, les flyers et cartes touristiques, etc.). La refonte de la carte touristique a été anticipé et payé en 2023, le changement de nom et la refonte de toute notre documentation n'auront pas un impact important (13 375 € pour 2024 contre 13 520 € en 2023).

- Poste 6238 : Frais divers de publicité

Cet article sera exceptionnellement en forte hausse pour permettre à l'OT de communiquer sur le changement de nom « Monts du Genevois ».

En effet, tous les textiles, équipements de promotions (roll up, bâches, stands, matériels de promotion et communication, vitrophanie, PLV...) seront à changer (68 500 € en 2024 contre 3 150 € en 2023).

- Poste 6251 : Voyages et déplacements et article 6256 : Missions

Les comptes 6251 et 6256 connaissent une hausse importante puisque les frais liés aux déplacements, aux représentations et aux actions de fidélisation seront intensifiés sur le territoire français et suisse (32 210 € en 2024 contre 6 865 € en 2023).





De plus, le salon E-tourisme comptabilisé dans un autre compte a été réimputé à cet article (15 000 € en 2024 contre 5 560 € en 2023).

En complément, des dépenses sont prévues pour permettre l'accueil d'Éductours ou de clients « Affaires » à l'initiative de partenaires et prescripteurs spécialisés.

- Poste 6257 : Réception

Cet article connait une légère hausse avec des actions plus qualitatives et plus nombreuses, ainsi qu'un budget prévu pour les moments de convivialités via la QVT pour l'équipe.

Des déjeuners club affaires, My Business Event, des réunions professionnelles ou des frais relatifs aux animations des réseaux socioprofessionnels et frais de réception réseautage ADEL, CCI FS, l'AG annuelle, les invitations éventuelles de partenaires et clients.

Des frais de réception sont également prévus pour l'accueil de médias, producteurs de contenus, influenceurs, rendez-vous professionnels, politiques ou autre (30 616 € en 2024 contre 21 357 € en 2023).

- Poste 6262 : Frais de télécommunication

Les charges restent stables par rapport à 2023.

- Poste 6281 : Concours divers

Ce compte est en baisse, les abonnements et contrats fournisseurs ont été négociés (6 747 € en 2024 contre 10 553 en 2023).

L'article 62 s'élève à 611 550.95 € TTC en 2024 contre 322 112.94 € TTC <u>réalisés</u> en 2023.

Le chapitre 011 s'élèvera à 1 363 966 € TTC en 2024 contre 561 026.54 € TTC en 2023.





CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNELS

En 2024, l'équipe sera composée de :

1 CDD public, 13 CDI (soit 13.60 ETP à l'année), ainsi que d'1 alternant et 1 CDD saisonnier été.

De gros projets de développement seront à porter en 2024 :

- Intégration du Pays de Cruseilles ;
- Changement de nom Monts du Genevois ;
- Intensification du MICE et coopération avec le centre de convention Archparc ;
- Déploiement de la stratégie accueil, marketing et communication ;
- Élargissement des missions préconisées par le Schéma Développement Touristique ;
- Ainsi que le maintien de toutes les actions tournées vers les hébergeurs et la taxe de séjour.

<u>Vigilance</u>: Une enveloppe a été réservée pour anticiper le départ et la passation de Jean-Marie LAURENT, responsable commercial. La transmission à un(e) remplaçant(e) se fera sur 3 mois environ.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des effectifs :

FONCTIONS	Temps travail en %	Position	Autres avantages en nature	Contrat
Directrice générale	100,00%	Agent non titulaire fonction publique territoriale		CDD
Directrice adjointe et responsable communication - marketing	100,00%	Cadre		CDI
Responsable commercial(e)	100,00%	Cadre	Avantage en nature voiture de fonction	CDI
Chargée d'affaires MICE & relations partenaires	100,00%	Technicien Agent de maitrise		CDI
MICE Developer	100,00%	Technicien Agent de maitrise	Avantage en nature voiture de fonction Primes sur objectifs	CDI
Chargé(e) de communication	80,00%	Technicien Agent de maitrise		CDI
Chargé(e) de communication	100,00%	Technicien Agent de maitrise		CDI
Chargé(e) de communication	100,00%	Technicien Agent de maitrise	医多性性 化二苯基甲基苯基	CDI
Responsable Accueil et Qualité	100,00%	Cadre		CDI
Chargé(e) d'accueil et de promotion touristique	80,00%	Technicien Agent de maitrise		CDI





Chargé(e) d'accueil et de promotion touristique	100,00%	Technicien Agent de maitrise	CDI
Chargé(e) d'accueil et de promotion touristique	100,00%	Technicien Agent de maitrise	CDI
Comptable	100,00%	Technicien Agent de maitrise	CDI
Chargée de mission administrative et gestionnaire taxe de séjour	100,00%	Technicien Agent de maitrise	CDI
ETP	13,60		
ECART 2023	0,00		

FONCTIONS	Temps travail en %	Position	Autres avantages en nature	Contrat
Alternant Assistant communication	100,00%	Alternant		CDD contrat alternance 35h/semaine - période école/entreprise
Saisonnier Conseiller en séjour	100,00%	Employé		CDD saisonnier temps plein soit 35h par semaine été

En 2023, le Schéma de Développement Touristique, l'élargissement de la destination au Pays de Cruseilles, la commercialisation du Centre de Convention, des départs en 2023 ont conduit à réorganiser la structure (cf annexe – Réorganisation de l'OT).

Le chapitre 012 s'élève à 870 000 € en 2024 contre 728 283.67 € en 2023.

CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

- Poste 6535 : Formation salariés

Une légère hausse est à prévoir pour ce chapitre. La montée en compétences de l'équipe est une des priorités de l'OT afin de continuer à former et permettre aux équipes d'évoluer (30 000 € en 2024 contre 18 000 € en 2023). Cette enveloppe contient également un montant pour les formations de la directrice. A noter : En 2023, de nombreuses formations ont été annulées par l'organisateur faute de participants pour maintenir les sessions.

Le chapitre 65 s'élèvera à 30 000 € en 2024 contre 8 097.50 € réalisés en 2023.





CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES

- Poste 6718 : Charges exceptionnelles

Une provision de 250 € est prévue en cas de remboursement client à effectuer. Ce poste reste stable.

Le chapitre 67 s'élèvera à 250 € en 2024 contre 0 € <u>réalisé</u> en 2023.

CHAPITRE 022 - DEPENSES IMPREVUES

Poste 22 : Dépenses imprévues

Une provision de 5 000 € est prévue en cas de besoin.

➤ Le chapitre 022 sera à 5 000 € en 2024 contre 0 € réalisé en 2023.

CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT

- Poste 023 : Virement à la section d'investissement

Pas de virement à la section investissement.

Le chapitre 023 sera à 0 € en 2024.

CHAPITRE 042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

- Poste 6811 : Dotation aux amortissements

Les investissements réalisés en 2023 et antérieurs (production de contenus : photos et vidéos, matériel informatique et bureautique, matériel d'exposition et de stand) engendrent une dotation aux amortissements d'un montant de 50 900 €.

➤ Le chapitre 042 s'élèvera à 50 900 € en 2024 contre 48 518.24 € <u>réalisés</u> en 2023.

CHARGES D'EXPLOITATION ESTIMÉES À = 2 320 116 € TTC en 2024 contre 1 250 373.13 € TTC réalisés en 2023.





A. SECTION D'EXPLOITATION 2. LES RECETTES

<u>CHAPITRE 70 – PRESTATIONS DE SERVICES ET VENTES DE MARCHANDISES</u>

Poste 706 : Prestations de service

Budget Commercial:

- o Partenariats:
 - Les partenariats seront renouvelés cette année. Nous prévoyons de générer des recettes à hauteur de 28 000 € en 2024 contre 25 000 € en 2023.
 Ces recettes pourront être atteintes en fonction de l'augmentation du nombre de partenaires annuels. L'objectif est fixé à 200 partenaires pour 2024, contre 165 en 2023.
- o <u>Insertions publicitaires</u>:
 - Légère hausse prévue pour la vente d'encarts publicitaires. Nous prévoyons 4 500 € en 2024 contre 3 840 € en 2023.
- O Ventes de prestations sur dossiers commerciaux :
 - Apport CA MICE Developer au territoire, ainsi que les marges générées, nous estimons une forte augmentation pour ce poste, soit 308 000 € en 2024 contre 140 000 € en 2024.
 - Par ailleurs, l'intensification de la commercialisation dès le début de l'année 2024, incluant les espaces du Centre de Convention by Archparc nous permet d'estimer un apport de commission sur apports d'Affaires à hauteur de 5 800 € et de frais de dossier et 8 700 € de commissions générées par l'apport de dossiers commerciaux.
- Poste 707 : Ventes et marchandises

Budget Accueil:

Le compte 707 qui concerne les ventes réalisées par le service accueil (boutique, librairie et billetterie) fait l'objet d'une légère baisse des ventes car les abonnements TPG représentaient les ventes les plus importantes. L'OT étant moins présent à Vitam-Ucpa, les ventes seront donc moins élevées.





Les ventes réalisées par le service accueil sont estimées à 10 000 € contre 13 050 € en 2023.

Le chapitre 70 s'élèvera à 365 000 € en 2024 contre 52 062.4 € réalisés en 2023.

CHAPITRE 74 – SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

L'article 13.2 des Statuts de l'OT, approuvés par les 3 EPCI de tutelle en décembre 2023, stipule que "la subvention globale prévue à la charge des EPCI est répartie entre elles au prorata du nombre d'habitants de chaque collectivité (dernière situation INSEE connue) qui est le principe de base du calcul.

Ces montants peuvent être rediscutés en Commission politique, notamment au moment du DOB.

Pour la convention qui rentrera en vigueur en janvier 2024, le montant global de la subvention annuelle d'exploitation est fixé à 418 220 € et réparti entre les trois EPCI de la manière suivante :

- ⇒ Annemasse Agglo: 247 441€
- ⇒ Communauté de Communes du Genevois : 128 373€
- ⇒ Communauté de communes du Pays de Cruseilles : 42 406€
- > Le chapitre 74 s'élèvera à 418 220 € en 2024 contre au 378 000.10 € réalisés en 2023.

CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

- Poste 752 : Revenus immeubles non affectés

Budget Général:

- Refacturation à Tp2a à hauteur de 50% de toutes les dépenses en fourniture effectuées pour le personnel installé à la Maison de la Mobilité et du Tourisme (4 145 € en 2024 contre 4 025 €).
- Poste 753 : Taxe de séjour

Par son statut en EPIC, l'OT récupère le montant intégral de la taxe de séjour, ce qui en fait, sa principale recette. Il a été mis en place depuis 2020 un protocole permettant d'optimiser la collecte de taxe de séjour.

En 2020, la taxe de séjour a subi une forte diminution à cause de la crise sanitaire. Les recettes de la taxe de séjour, qui représentent 60% du budget de l'OT, avaient été divisées en deux.





Depuis fin 2021, l'économie et la consommation se sont stabilisées. La fréquentation des hébergements s'est renforcée. L'OT a enregistré de meilleurs taux d'occupation en 2022 qui s'est poursuivi en 2023.

Voici la synthèse des chiffres déclarés :

- 660 304 € en 2019;
- 334 137 € en 2020 ;
- 416 283 € en 2021;
- 669 953,84 € en 2022 ;
- 738 853,43 € en 2023 (sans compter le mois de décembre et les déclarations manquantes, qui seront encaissées courant janvier 2024. Les recettes reversées par les opérateurs numériques devraient atteindre 265 000 €. On peut ainsi estimer que la taxe de séjour atteindra 1003 853,43 €.
- Les prévisions de recettes de la taxe de séjour est estimées à 850 000 € pour 2024.

En effet, l'année 2023 est une année forte concernant les recettes de la taxe de séjour, qui traduit une bonne activité des hébergements touristiques notamment liée aux actions de promotion touristiques et aux évènements sur notre territoire (Étape du Tour et Tour de France).

Vigilance : Nous espérons observer la même tendance pour 2024, mais sommes conscients qu'il peut y avoir une retombée par rapport à 2023.

- Poste 7588 : Autre

Budget Commercial:

Une recette complémentaire liée à des refacturations commerciales :

- Les frais de participation engendrés par les salons professionnels sur lesquels certains partenaires socioprofessionnels seront engagés aux côtés de l'OT MDG, leur seront refacturés.
- Dans le cadre de la coopération avec le Centre de Convention by Archparc, il a été convenu la prise en charge financière, de la part du SMAG, à hauteur de 25% de toutes les charges fixes générées par la mobilisation de la commercialisation de leurs espaces (salaires, frais salons, avantages, etc.). Les honoraires seront recalculés chaque année, 37 400 € sur l'année complète de 2024 contre 10 500 € pour le dernier trimestre 2023.
- Le chapitre 75 s'élèvera à 909 272. 75 € en 2024 contre 1 175 351.72 € <u>réalisés</u> en 2023.

RECETTES D'EXPLOITATION ESTIMÉES À = 2 320 116 € en 2024 contre 1 604 439.79 € réalisés en 2023.





B. SECTION D'INVESTISSEMENT 1. LES CHARGES

CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En ce qui concerne les projets du service « communication », les projets de campagnes vidéo sont stables, certains contenus vidéos seront externalisés et d'autres seront réalisés en interne

➤ Le chapitre 20 s'élèvera à 28 883 € en 2024 contre 28 883 en 2023.

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Un projet important est prévu pour réaménager entièrement l'espace touristique situé dans la zone commerciale du VITAM – Ucpa (26 0000 €).

L'objectif est de rendre attractif ce lieu d'accueil et de proposer des espaces de découverte sur d'autres parties de la destination, en cohérence avec le point d'accueil principal situé à Annemasse, à la Maison de la Mobilité et du Tourisme.

Cet accueil devra vivre avec ou sans la présence d'un conseiller en séjour et ainsi, apporter tout le confort et l'intérêt nécessaire (axe 4 – fiche 14)

Par ailleurs, une enveloppe est conservée pour tous les investissements et remplacements en équipement informatique ou mobilier.

➤ Le chapitre 21 s'élèvera à 34 524 € en 2024 contre 5 008.32 € en 2023

DEPENSES D'IVESTISSEMENT ESTIMÉES À = 63 407 € en 2024 contre 36 832 € réalisés en 2023.





B. SECTION D'INVESTISSEMENT 2. LES RECETTES

CHAPITRE 10 – DOTATIONS FONDS DIVERS ET RÉSERVES

Excédent 2023 reporté en 2024.

Le chapitre 10 s'élèvera à 12 507 € en 2024 contre 0 € en 2023.

CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

La ligne reporte les amortissements indiqués au <u>chapitre 68 "Dotations aux amortissements et aux provisions"</u>

Le chapitre 040 s'élèvera à 50 900 € en 2024 contre 48 518.24 € en 2023.

RECETTES D'IVESTISSEMENT ESTIMÉES À = 63 407 € en 2024 contre 48 518 € réalisés en 2023.





Préfecture de la Haute-Savoie SGCD / Pôle accueil courrier

-9 FEV. 2024

ARRIVEE 5

RÉCAPITUALITF DES DÉPENSES ET DES RECETTES

SECTION D'EXPLOITATION:

ANNÉES	DÉPENSES	RECETTES	Résultat	Réaffectation	Report	Cumul final
2020						261 672
2021			72 911			334 583
2022	1 179 106	1 118 011	-61 095	-10 566	-1941	260 981
2023	1 250 304	1 604 439	354 135			615 116
BP 2024	2 320 116	1 692 493	-627 623			-12 507

SECTION D'INVESTISSEMENT:

INVESTISSEMENT				Réaffectation		Cumul final
2020						
2021						25 180
2022	63 590	27 844	-35 746	10 566	1 941	1 941
2023	36 832	48 518	11 686			13 627
BP 2024	52 020	50 900	- <mark>1 120</mark>			12 507

Le Secrétaire de séance Monsieur BARONNET

DocuSigned by:

-D163F02A0A5C4A6..

Le Président Monsieur ANTOINE

Docusigned by:

---CCAE61D97DAE479...





Préfecture de la Haute-Savoie SGCD / Pôle accueil courrier

-9 FEV. 2024

ARRIVEE 5

REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE DE DIRECTION

Etabli par délibération n°2024-04 en date du 24/01/2024

SOMMAIRE

Chapitre I- Les réunions

Article 1 - Le Comité de Direction

<u>Chapitre II – Les membres du Comité de</u> <u>Direction et du Bureau</u>

Article 1 – Composition du comité de direction

Article 2 - Processus des élections

A/Elus

B/Les socio-professionnels

C/Le Président

D/ Les Vice-Présidents et délégué

Article 4 – Invitations au Comité de Direction

Chapitre III - Fonctionnement

Article 1 - Vacances, démissions et absences

A/Cas de vacance ou démission

B/Absence

Article 2 - Vote

A/Organisation des votes

B/Validité des pouvoirs

Article 3 - Le quorum

Article 4 - Les délibérations

Chapitre IV - Modifications/Transmission





Chapitre I - Les réunions

Article 1 – Le Comité de Direction

Attributions du Comité de Direction

Le Comité de Direction délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et l'activité de l'Office de Tourisme, et notamment sur :

- Le budget des recettes et des dépenses de l'office ;
- Le compte financier de l'exercice écoulé ;
- La fixation des effectifs minimums du personnel et le tarif de leurs rémunérations ;
- Le programme annuel de publicité et de promotion, incluant le tourisme d'affaires ;
- Le programme des fêtes, manifestations culturelles et artistiques, compétitions sportives;
- Les projets de création de services ou installations touristiques ou sportifs;
- Les questions qui lui sont soumises pour avis par les Conseils communautaires et transmises par courriel ou courrier postal;
- Les acquisitions, aliénations ou mises en location de biens immobiliers, ainsi que les mises en location ou mises à disposition de biens appartenant à l'Office de Tourisme;
- Toutes questions relatives au développement du tourisme.

Le Comité de Direction se réunit au minimum 6 fois par an.

Les membres du Comité de Direction s'engagent à maintenir la confidentialité des informations transmises lors des séances.

Organisation des séances

La convocation et l'ordre du jour qui liste les délibérations soumises à approbation sont envoyés par tous moyens au moins 5 jours francs avant la date de la réunion.

Si un membre du CODIR souhaite mettre un sujet à l'Ordre du Jour, il devra en informer préalablement la Direction et/ou le Président au moins 15 jours avant la séance concernée.

Le Président pourra alors mettre ce sujet à l'Ordre du Jour ou, au besoin, le reporter à une seance ultérieure lui permettant de préparer ses documents.



Le directeur de l'EPIC y assiste avec voix consultative. Il valide le procès-verbal de la séance et le soumet au Président sous quinzaine.

Les séances du Comité de Direction ne sont pas publiques. Toutefois le Président peut demander à toute personne dont il estime la présence utile pour éclairer les travaux du Comité d'assister aux séances (Chapitre II-Article 4).

Principales périodes de réunion

- Janvier
- Mars
- Juin
- Septembre /octobre
- Novembre
- Décembre

Format de réunion

Les réunions se tiendront en format présentiel.

Cependant, de manière exceptionnelle, les débats et le vote en comité de direction pourront faire l'objet d'une séance à distance, au moyen de systèmes de visio-conférence disposant d'une plateforme de vote à distance disposant de l'option vote anonyme.

Chapitre II – Les membres du Comité de Direction

<u>Article 1 – Composition du comité de direction</u>

<u>Premier collège : les représentants des trois Etablissements de Coopération Intercommunale (EPCI)</u>

Les représentants titulaires des trois EPCI sont au nombre total de douze (12), dont six (6) pour Annemasse Agglomération, quatre (4) pour la Communauté de Communes du Genevois et deux (2) pour la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles. Les représentants suppléants sont répartis de la même façon.



<u>Second collège : les représentants des professions, organismes et associations intéressés au tourisme et exerçant leur activité sur le territoire :</u>

Le second collège est composé de onze (11) membres, chaque membre disposant d'un suppléant.

	Représentants - Catégories	Nombre sièges
	Filière hébergeurs, dont au moins 1 représentant hors hôtellerie	
HEBERGEMENTS	(Hôtellerie, hôtellerie de plein air, résidences de tourisme, loueurs de Meublés de Tourisme et chambres d'hôtes)	4
	Filière loisirs et tourisme d'agrément, dont au moins 1 représentant pour la filière restauration	
LOISIRS	(Associations, sites touristiques, culturels, sportifs,	4
	structures dédiées au grand public, restaurant, bar, commerce ou producteur alimentaire)	
	Filière MICE non représentée par les catégories citées ci-dessus	
AFFAIRES	(Prestataire de service, espaces de conventions et séminaires, agences événementielles, prestataires d'activités exclusivement dédiées aux clientèles professionnelles)	3
	TOTAL	11

Article 2 - Processus des élections

A/Les élus sont désignés par leur conseil communautaire respectif (détail précisé dans les



B/ Les socio-professionnels

Candidatures/nominations

L'ensemble des représentants du deuxième collège et leurs suppléants sont élus par les professionnels exerçant la même activité, au cours d'une réunion organisée à l'initiative de l'Office de Tourisme. Chaque membre devra représenter au mieux les différents territoires membres de l'OT.

Après le renouvellement des Conseils Communautaires, un appel à candidature est envoyé à l'ensemble des partenaires (à jour de leur cotisation pour l'année en cours et dont l'activité se déroule majoritairement sur le périmètre d'intervention de l'EPIC).

Le candidat devra être le représentant légal de l'entreprise ou de l'association. Ce dernier pourra, par courrier, mandater tout membre de son organe dirigeant ou salarié pour le représenter.

Des échanges peuvent se dérouler entre la direction et les candidats pour leur présenter le rôle des membres du Comité.

L'EPIC adressera à tous les électeurs la liste des candidats, la date et le lieu, 14 jours avant l'élection.

L'élection aura lieu à bulletin secret à la majorité des membres présents. En cas d'égalité de résultat, un second tour a lieu.

Les candidats titulaires non élus au 1er tour, seront automatiquement basculés dans la catégorie candidat suppléant, sauf demande contraire de leur part.

En cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé sera déclaré élu.

C/Le Président

Selon les statuts de l'EPIC, le comité de direction doit élire en son sein un président issu du collège des élus.

L'élection du président a lieu à bulletin secret à la majorité des membres présents. L'élection est dirigée par l'aîné des représentants présents. Il procède à l'appel à candidature.



En cas d'égalité de résultat, un second tour a lieu.

En cas d'égalité des voix à nouveau, le candidat le plus âgé est élu.

Le Président est ensuite immédiatement installé et dirige la réunion, notamment pour l'élection des Vice-Présidents et du délégué.

A l'unanimité des membres présents, le Président peut être autorisé à ajouter des points à l'ordre du jour.

D/ Les Vice-Présidents et le délégué

Selon les statuts de l'EPIC, le comité de direction doit élire en son sein 2 vice-présidents et 1 délégué :

- un vice-président représente le premier collège. Il doit représenter l'EPCI non représenté par le Président,
- un vice-président représente le second collège,
- un délégué représente le premier collège. Il doit représenter l'EPCI non représenté par le Président et le Vice-président.

Le vote a lieu à bulletin secret.

En cas d'égalité de résultat un second tour a lieu.

En cas de nouvelle égalité des voix, le candidat le plus âgé est élu.

Règle d'élection:

- Si le nombre de candidatures correspond au nombre de membres prévus, la nomination est prononcée directement, sans vote.
- Si le nombre de candidatures est plus élevé que le nombre de sièges disponibles une élection a lieu à bulletin secret.
- Les candidats ayant obtenu le plus de voix sont déclarés élus.
- En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs candidats un second tour a lieu. En cas de nouvelle égalité au second tour, le ou les candidats les plus âgés sont élus.



Article 4 - Invitation au Comité de Direction

Le Président peut demander, de façon ponctuelle ou plus régulière, à certaines institutions, organismes ou personnes qualifiées, d'assister au Comité de Direction sans voix délibérative, et notamment :

- Le Trésorier de l'Office de tourisme
- L'association pour le Développement des Entreprises Lémaniques
- La Maison de l'Economie et du Développement
- Le réseau TAC/RATP et Gem'Bus
- Archipel Butor (Annemasse Agglomération)
- L'Office de commerce « Côté Annemasse »
- Les Unions commerciales situées sur les territoires des deux EPCI
- Le Syndicat Mixte du Salève et le Syndicat Mixte du Vuache
- La Villa du Parc (Ville d'Annemasse)
- Le Club des Hébergeurs d'Annemasse et du Genevois (CHAG)
- Toutes autres structures, instances ou acteurs des territoires français et suisses que le Président jugera pertinent de faire participer à un CODIR pour un sujet précis, par exemple des organisateurs d'événements et festivals, les responsables des Maisons des Jeunes et de la Culture, etc.

Les trois EPCI pourront également proposer au président l'ajout d'invités supplémentaires pertinents en fonction des thèmes abordés ou de l'évolution du territoire.

Chapitre III: Fonctionnement

Article 1 - Vacances, démissions et absences

A/ Cas de vacance ou démission d'un membre du Comité de Direction

Elus : Le conseil communautaire concerné désignera un nouvel élu communautaire qui siègera un Comité de Direction.



Socio-professionnels : la direction lancera le processus initial d'appel à candidature. (Chapitre II-Article 2).

B/ Absences

Au bout de trois absences durant une année civile, non excusées, le membre du Comité de Direction sera automatiquement considéré comme démissionnaire et remplacé dans les conditions mentionnées au Chapitre II.

Article 2 -Vote

A/ Organisation des votes

Tous les membres titulaires et suppléants sont invités et peuvent participer à chaque comité de direction. En cas d'impossibilité de participer à la réunion, les membres doivent en informer la Direction au plus tôt.

Lorsqu'un membre titulaire du Comité de Direction fait connaître qu'il ne pourra siéger à une séance à laquelle il a été convoqué, son droit de vote sera automatiquement attribué à son suppléant.

Dans le cas où les 2 membres ne peuvent être présents, le membre titulaire ou suppléant pourra donner pouvoir à un autre membre présent de son collège.

Chaque membre présent peut recevoir 2 pouvoirs.

B/ Validité des pouvoirs

Le membre qui donne le pouvoir mentionne « Bon pour pouvoir à M/mme..... » avec sa signature, celui qui le reçoit mentionne « pouvoir accepté » et il signe à côté de cette mention.

Un membre présent avec un pouvoir peut signer tous documents à la place de la (des) personne(s) qu'il représente et son vote compte double (ou triple) concernant les délibérations présentées.





Article 3 - Le quorum

Le Comité de Direction ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente ou représentée.

Le quorum est atteint si le nombre de membres présents ou représentés, que ce soit de manière physique et/ou par voie de consultation à distance, dépasse la moitié du nombre des membres en exercice (soit 12 personnes).

Lorsque le quorum n'est pas atteint, le président peut convoquer à nouveau l'assemblée à huit jours francs au moins d'intervalle. A la suite de la deuxième convocation, la règle du quorum n'est plus obligatoire (pour les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion seulement).

Article 4 - Les délibérations

Les délibérations sont prises à la majorité des votants. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Chapitre IV - Modifications/transmission

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'une nouvelle délibération par le Comité de Direction.

Le présent règlement intérieur sera transmis au 3 Communautés de Communes de références pour information.

Fait à Annemasse, le 24/01/2024.





Annexe - Membres actifs au 24/01/2024

ELUS

	CATEGORIE	SECTEUR	SIEGE	CIVILITE	NOM	PRENOM
1	Elu	AA	Titulaire	Monsieur	ANTOINE	Patrick
1	Elu	AA	Suppléant	Monsieur	BOCCARD	Bernard
2	Elu	AA	Titulaire	Monsieur	AEBISCHER	Christian
2	Elu	AA	Suppléant	Madame	BOUCHÉ	Maryline
3	Elu	AA	Titulaire	Madame	COTTET	Danielle
3	Elu	AA	Suppléant	Madame	MARTIN	Anny
4	Elu	AA	Titulaire	Monsieur	MEHDI	Amine
4	Elu	AA	Suppléant	Monsieur	VOUILLOT	Jean-Michel
5	Elu	AA	Titulaire	Madame	VILLARI	Sophie
5	Elu	AA	Suppléant	Monsieur	GILET	Laurent
6	Elu	AA	Titulaire	Madame	TEPPE-ROGUET	Marie-Claire
6	Elu	AA	Suppléant	Madame	BARGES-DELATTRE	Marion
1	Elu	CCG	Titulaire	Monsieur	DE VIRY	François
1	Elu	CCG	Suppléant	Monsieur	DE SMEDT	Michel
2	Elue	CCG	Titulaire	Madame	LECAUCHOIS	Véronique
2	Elu	CCG	Suppléant	Monsieur	DURET	Pierre
3	Elue	CCG	Titulaire	Madame	LOYAU	Sabine
3	Elue	CCG	Suppléant	Madame	ROSSAT-MIGNOD	Isabelle
4	Elue	CCG	Titulaire	Madame	CACOUAULT	Christine
4	Elue	CCG	Suppléant	Madame	LAVOREL	Joëlle
1	Elue	CCPC	Titulaire	Madame	BOETTNER	Charlotte
1	Elu	CCPC	Suppléant	Monsieur	BOUCHET	Jean-Marc
2	Elu	CCPC	Titulaire	Monsieur	CLERJON	Philippe
2	Elue	CCPC	Suppléant	Madame	BUFFARD	Chrystel





Préfecture de la Haute-Savoie SGCD / Pôle accuell courrier

-9 FEV. 2024

ARRIVEE 5

SOCIO-PROFESSIONNELS

	FILIERE	SIEGE	CIVILITE	NOM	PRENOM	STRUCTURE
1	Hébergement	Titulaire	Monsieur	MOUCHET	Yves	Hôtel Kyriad Annemasse
1	Hébergement	Suppléant	Monsieur	TURCO	Eric	Hotel Novotel Annemasse
2	Hébergement	Titulaire	Monsieur	VINCI	Laurent	Hôtel Mercure Gaillard
2	Hébergement	Suppléant	Monsieur	DORE	Olivier	Hôtel Atalante
3	Hébergement	Titulaire	Madame	BUSSAT	Aurélie	Camping La Colombière Neydens
3	Hébergement	Suppléant	Madame	BERTAL	Najia	Chambres d'hôtes Gaillard
4	Hébergement	Titulaire	Madame	CARTIER	Stéphanie	Hôtel Marriott Saint-Julien- En-Genevois
4	Hébergement	Suppléant	Madame	QUEMENT	Kamila	Ibis Styles Vitam Neydens
1	Loisirs	Titulaire	Monsieur	MAURY	Lionel	UCPA Vitam Neydens
1	Loisirs	Suppléant	Madame	JOUVE-SOARES	Stéphanie	UCPA Vitam Neydens
2	Loisirs	Titulaire	Madame	COUCHOURON	Estelle	Maison du Salève Presilly et Syndicat mixte du Salève
2	Loisirs	Suppléant	Monsieur	SANTALUCIA	Jorris	La Ferme de Chosal Copponex
3	Loisirs	Titulaire	Monsieur	CHUTIN	Vincent	Hôtel Restaurant BAUD
3	Loisirs	Suppléant	Monsieur	BARONNET	Eddy	Crazy School Cranves- Sales
4	Loisirs	Titulaire	Monsieur	FENET	Ludovic	Bureau de la Montagne du Salève
4	Loisirs	Suppléant	Monsieur	TOUTAIN	Bruno	Cyclomundo Gaillard
1	Affaire	Titulaire	Monsieur	GIRERD	Arnauld	Agir En Com Ville-La-Grand
1	Affaire	Suppléant	Monsieur	SAGE-VALLIER	Sylvain	B&S Event Ville-La-Grand
2	Affaire	Titulaire	Monsieur	DANNECKER	Philipp	SMAG, Centre de Convention
2	Affaire	Suppléant	Monsieur	LUSTEAUX	Guilaume	SMAG, Centre de Convention
3	Affaire	Titulaire	Monsieur	JACQUEMOUD	Guilaume	Action Planet Event
3	Affaire	Suppléant	Monsieur	THOLEN	Jeroen	Fun and Victory

Le Secrétaire de séance

Monsieur BARONNET

1 2

-D163F02A0A5C4A6..

Le Président

Monsieur ANTOINÉ

CCAE61D97DAE478



Fonction

Etp

Mensuel

Echelon/Indica (CCN 3175)

Temps de travail

3.1-Cadre

CDI temps plein, soit 39h par semaine 25 RTT CDD temps piein, 38h par semaine, 22 RTT

Pauline LACAN

-D163F02A0A5C4A6.

Le Secrétaire de séance Monseur BARONNET

-CCAE61D97DAE479... DA STNOW E.P.

a 35hisema Introprise	CDD contrat allemance 35t/sernaine - periode école/er/richise		remunération légale : en fonction age et diplôme	151,67	84	100,00%	-	Alternant Assistant communication
S e per	COD sasonnier temps plein soit 35h per semaine élé 2023		1.2 - Employé	151,67	क्ष	100,00%	-	Salsonner Conseiler en séjour
2	Temps de travail	Autre élément de rémunération	Echelon/indice (CCN 3175) Autre élément de rémunération	Mensuel	Base Hebdo	Temps travail en	Etp	Fonction

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·								
Vanon	CDD contrat alternance 35h/semaine - penode école/entreprise		rémunération légale : en fonction age et diplôme	151,67	용	100,00%	-	Alternant Assistant communication
4	COD sasonner temps plen soil 35h par semaine élé 2023		1.2 - Employé	151,67	ĸ	100,00%	-	Saisonnier Conseiller en séjour
Personne qui occupe le poste actuellement	Temps de travail	Autre élément de rémunération	Echeloniindice (CCN 3175) Autre élément de rémunération	Mensuel	Base Hebdo	i emps travail en	Eb	Fonction

gestionnaire taxe de séjour

100,00%

8

Ondy AVICE

ECART 2023 0,00

100,00% 80,00%

31-Cadre

CDI temps pien, soil 39h par semaine 25 RTT

8 8 100,00% 100,00% 80,00% 100,00% 100,00% 100,00%

> 151,67 121,33 151,67 151.67 151,67 151,67 151,67

CDI temps plein soit 35 h par semaine CDI 80% soit 28 h par semaine os plein, soit 39h par semaine , 25 RTT

Sabrina PLEE

3.2-Cadre

Avantage en nature vollure Primes sur objectifs

ETP

13,6

2062,7 151,67 151,67 151,67 151,67 121,33 151,67 151,67

Manon	CDD contrat atternance 35N/sernaine - périodo écol elentroprise		rémunération légale en fonction age et diplôme	151,67	81	100,00%	-	Allomant Assistant communication
į.	CDD salsonnier temps prein sort 35h par semaine 816 2023		1.2-Employe	151,67	35	100,00%	2	Sasonner Conseiler en séjour
Personne qui occupe le posti actuellement	Temps de travail	Autre élément de rémunération	Echelon/Indice (CCN 3175)	Mensuel	Base Hebdo	en %	Elp	Fonction

Préfecture de la maute-Savoie SGCD / Pôle accuell courrier

-9 FEV. 2024 ARRIVEE 5

5 h par Ondy AVICE				2062.7			13,60	ETP
				The state of the s				
	CDI lemps plein soit 35 h par semaine		Technicien Agent de maitrise	151,67	딿	100,00%	-	Chargée de mission administrative et gestionnaire taxe de séjour
5 h par Billings RWID-00ZEER	CDI temps piein soil 35 h par semaine		Technicien Agent de maitisse	151,67	용	100,00%	-	Comptable
5 h par Maxime CORNARD	CDI lemps plein soit 35 h par semaine		Technicien Agent de mailnse	151,67	35	100,00%	-	Chargè(e) d'accueil et de promotion touristique
55 h par Lawina BEARD	CDI temps pien soil 35 h par semane		Technicien Agent de matrise	151,67	용	100,00%	·*	Chargé(e) d'accueil et de promotion fouristique
samaino Emile BEALIPERE	CDI 80% soil 28 li par semaine		Techniden Agent de mailmse	121,33	28	80,00%	0,8	Chargé(e) d'accueil et de promotion tounstique
35h par Chilstel RAMPON	CDI lemps plein, soil 39h par semaine 25 RTT		Cadre	151,67	35	100,00%	-	Responsable Acqueil et Qualité
39h par En rectrulement	CDI temps plein, soit 39h par semaine 25 RTT		Technicien Agent de matrise	151,67	8	100,00%	-	Chargé(e) de communication
35 h par Brice SOUVANSANOUK	CDI temps plein soit 35 h per semaine		Technicen Agent de mailnse	151.67	35	100,00%	-	Chargó(e) do communication
semane Sabrina PLEE	CDI 80% soit 28 h par semane		Technicien Agent de matrise	121.33	28	80,00%	0,8	Chargé(e) de communication
35 h par Jeanne PERRIER	COI temps plein soil 35 h per semaine	Avantage en nature voiture de fonction Primes sur objectifs	Techniden Agent de maitise	151,67	83	100,00%	-	MICE Developer
35 h par Paulna LACAN	CDI temps plein soit 35 h par semarire		Technoen Agent de maintse	151,67	35	100,00%	-	Chargée d'affaires MICE & relations partenaires
39h par Jean-Marie LAURENT	CDI temps plein, soit 39n par semaine 25 RTT	Avantage en nature volture de fonction	Cadre	151,67	35	100,00%	-	Responsable commercial(e)
39h par Sandra RAMAULLY	COI temps plein, soit 39h par semaine 25 RTT		Carbo	151,67	8	100,00%	-	Directice adjointe et responsable communication - marketing
Win pair Carole INCANDELA	COO temps plein, 38h par semaine, 22 RTT		Agent non titulams fonction publique lemiterate	151,67	æ	100,00%	-	Directica générale
Personne qui occupe le poste actuellement	Temps de travail	Autre élément de rémunération	Echelon/Indice (CCN 3175)	Mensuel	Base Hebdo	Temps travail en %	щþ	Fonction
		1017249	Effectifs 2024 (approuvé le 2401/24)	91				